

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pass culture

Question écrite n° 313

Texte de la question

M. Patrick Vignal attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la mise en place du pass culture. C'est l'une des propositions phare sur le plan culturel du programme présidentiel. Il permettra aux jeunes de plus de 18 ans de pouvoir dépenser 500 euros en produits culturels selon leur choix et sans que cela pèse sur leur budget. Néanmoins, aucune date n'a été donnée quant à la mise en place du pass culture, et en cette période de restriction budgétaire, il craint que ce dispositif ne soit pas appliqué rapidement. Aussi, il aimerait connaître les intentions du Gouvernement.

Texte de la réponse

Pensé comme l'aboutissement du parcours d'éducation artistique et culturelle dont les jeunes auront bénéficié de leur plus jeune âge à leur majorité, le Pass culture est un « passeport culturel » destiné aux jeunes à leur majorité. En cohérence avec ce parcours, il consacrera l'autonomisation des jeunes dans leur pratique artistique et culturelle propre à travers une plateforme dont l'éditorialisation et les algorithmes ouvriront le champ des offres proposées. Il prolongera également la politique forte en faveur de la pratique artistique en ouvrant l'accès à ces pratiques à un âge auquel elles sont souvent abandonnées. La conception même de ce Pass marque une nouvelle méthode d'action publique : les futurs usagers seront sollicités tant pour la définition de l'offre qui leur sera proposée que pour l'objet final. Il s'agit de déployer une méthode contributive associant de façon dynamique, dès décembre 2017, les jeunes concernés, les établissements culturels du ministère, plus largement les acteurs culturels publics et privés et des innovateurs. Cette méthode et l'objectif constituent une des premières politiques numériques de la culture, qui suppose de collaborer avec un écosystème permettant l'appropriation du Pass par les jeunes au même titre que leurs réseaux sociaux habituels tout en prévoyant un accès aux zones moins couvertes par le réseau. L'articulation avec d'autres politiques nationales ou territoriales d'accès à la culture est étudiée. Le Pass Culture bénéficiera en 2018 d'une première dotation de 5 M€. La contribution financière du ministère de la culture se poursuivra tout au long du quinquennat. Elle sera accompagnée par d'autres sources de financement, qui seront négociées et arbitrées.

Données clés

Auteur: M. Patrick Vignal

Circonscription : Hérault (9e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 313

Rubrique: Culture

Ministère interrogé : <u>Culture</u> Ministère attributaire : Culture

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 octobre 2017

Question publiée au JO le : <u>1er août 2017</u>, page 3977 Réponse publiée au JO le : <u>14 novembre 2017</u>, page 5567